

**DEC24328DAJ**

**Décision du 30 octobre 2024 portant prolongation des mandats de M. Pierre-Yves SAINT en qualité de Directeur de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL) et de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1412 DIAGONAL**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 26 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre-Yves SAINT en qualité de Directeur de la Direction d'appui au pilotage pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,

**Décide :**

**Article 1. :**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et jusqu'au 31 mars 2026, M. Pierre-Yves SAINT, est prolongé dans ses fonctions de Directeur de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL).

**Article 2. :**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et jusqu'au 31 mars 2026, M. Pierre-Yves SAINT, est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1412 DIAGONAL - Direction Appui au Pilotage.

Fait à Paris, le 30 octobre 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

